



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le quatre juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2025_06_51

Date de convocation du conseil : 30 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
M. FRETIER Philippe a donné pouvoir à M. MICHELET Philippe
Mme HERAUD Murielle
Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme VRILLAUD Bernadette

Objet : Rectification du Plan de Financement de l'Aire Couverte

Secrétaire de séance : Monsieur Roland ELUERD

Il est exposé au conseil municipal que le plan de financement de l'aire couverte avait été modifiée par délibération n° D2025_05_46 en date du 7 mai 2025 dans le cadre du dépôt de demandes de subventions auprès de l'ANS et du Fonds Verts.

Des éléments avaient été omis dans le calcul de la base subventionnable pour solliciter le Fonds Verts.

Il est proposé au conseil municipal de rectifier ce plan de financement ainsi qu'il suit :

	Montant total de l'opération HT	Montant HT de la dépense subventionnable	Pourcentage sur dép subventionnable	Pourcentage ramené sur l'ensemble du projet à	Montant de la subvention escomptée ou attribuée	
DETR	1 196 961,30 €	696 000,00 €	35%	20,35%	243 600,00 €	Attribuée
Département	1 196 961,30 €	500 000,00 €	35%	14,62%	175 000,00 €	Attribuée
ANS	1 196 961,30 €	1 094 099,30 €	20%	18,28%	218 819,86 €	Escomptée
Fonds Vert	1 196 961,30 €	356 440,39 €	80%	23,82%	285 152,31 €	Escomptée
Total des subventions				77,08%	922 572,17 €	
Fonds propres	1 196 961,30 €			22,92%	274 389,13 €	
TVA					239 392,26 €	
Montant TTC					1 436 353,56 €	

AR Prefecture

016-200063105-20250604-D2025_06_51-DE
Reçu le 05/06/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition.

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les subventions correspondantes.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 04/06/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 05/06/2025

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

